



Formulaire d'inscription FSG Les Geneveys & Coffrane

Gymnaste :

Groupe (à remplir par la monitrice ou le moniteur) : _____

Date de la 1^{ère} leçon : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : F M

Date de naissance : _____

Rue : _____ Localité : _____

N° AVS : _____

Allergies ou problème de santé : _____

Personne(s) responsable(s) :

Nom & Prénom : _____

N° natel(s) : _____

*Adresse e-mail : _____

*L'adresse e-mail sera utilisée pour vous transmettre les informations de la société ainsi que l'envoi de la cotisation annuelle.

En cas d'urgence : _____

A pris connaissance des conditions générales d'inscription ci-après et valide sa bonne compréhension.

Signature de/des personnes responsable(s) : _____

Nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessus et le transmettre à la monitrice ou au moniteur lors du prochain entraînement.

Meilleures salutations.
Le Comité



Conditions générales d'inscription

1. Inscription

L'inscription se renouvelle tacitement chaque année.

2. Démission

En cas de démission d'un athlète ou gymnaste, nous demandons au membre démissionnaire d'adresser un courrier ou un courriel au responsable du groupe avant le 31 août de l'année courante. Sans formulation écrite, les cotisations continuent à être envoyées et perçues.

3. Présence

Les entraîneurs organisent leurs leçons afin que les athlètes et les gymnastes puissent progresser, c'est pourquoi nous comptons sur la présence régulière de chaque membre. En cas d'empêchement, le membre est prié d'avertir le responsable du groupe dans la mesure du possible au minimum deux heures avant le début de la leçon.

Les athlètes doivent avoir suivi 80% des activités d'entraînement pour pouvoir être prêts pour les compétitions durant l'année.

4. Concours et compétitions

Les athlètes doivent participer à 3 meetings de la Coupe des 3 Stades durant la saison.

Les concours et compétitions permettent de valider la progression et l'implication du membre.

Les frais d'inscription aux concours et compétitions sont pris en charge par notre société, pour tout désistement de dernière minute, ces frais vous seront facturés.

5. Respect.

Les entraîneurs peuvent exclure un athlète des entraînements et de la société en cas de non-respect des règles de vie, de manque de respect envers ses collègues et les entraîneurs.

Un athlète vient à l'entraînement pour s'entraîner et non pour faire l'artiste.

Les téléphones mobiles sont interdits lors de l'entraînement et le non-respect de cette règle peut conduire à l'exclusion de l'entraînement et si récidive à l'exclusion de la société.

6. Protection des données

Les coordonnées personnelles transmises lors de l'inscription serviront uniquement pour notre facturation, pour nos fichiers internes ainsi que pour l'enregistrement obligatoire auprès de la Fédération Suisse de Gymnastique, elles ne seront ni divulguées, ni utilisées hors de ces deux contextes.

Les photos prises lors des cours, soirées ou concours en public pourront être publiées sur notre site internet ou réseaux sociaux dans un but d'information mais en aucun cas ne seront diffusées à d'autres fins.

7. Aides et bénévolat

La société est amenée à organiser des manifestations, à participer à des concours et à procéder à l'entretien de notre chalet de l'Etang.

Dès lors, les parents des athlètes sont tenus de venir aider lors des manifestations organisées par notre société, lors des championnats cantonaux et lors des concours de la Coupe des 3 Stades.

8. Assurance

Tous les accidents doivent être annoncés en priorité à l'assurance privée ou à la caisse maladie de l'accidenté(e).

Tous les membres annoncés auprès de la CAS, Caisse d'Assurance de Sport de la FSG, sont assurés à titre complémentaire contre les accidents pouvant subvenir lors de l'activité gymnique. Les accidents sur le chemin de l'aller et retour ne sont pas couverts.

L'accident doit être annoncé par la monitrice ou moniteur au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de l'accident. Un formulaire est à disposition.

Passé ce délai, la société est relevée de toute responsabilité.